

# LETTRES PATENTES

*Loi sur les compagnies, Partie III*  
(L.R.Q., chap. C-38, art. 218)

Le registraire des entreprises, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes aux requérants ci-après désignés, les constituant en personne morale sous le nom

L'ASSOCIATION DE DROIT LORD READING

et sa ou ses version(s)

THE LORD READING LAW SOCIETY

**FAIT À QUÉBEC LE 31 AOÛT 2009**

*Déposées au registre le 31 août 2009  
sous le numéro d'entreprise du Québec 1166073313*



Registraire des entreprises